



BRANGEON
Groupe

B-Brief :
Vision zéro déchet



La Vision Zéro déchet du Groupe Brangeon en résumé

La Vision Zéro Déchet du Groupe Brangeon s'attache à apporter des solutions innovantes pour valoriser le plus grand nombre de déchets. En améliorant la collecte et en proposant de nouvelles filières, le Groupe Brangeon s'efforce de faire des déchets collectés des ressources valorisables qui pourront être recyclées. Cette économie circulaire incite l'entreprise à proposer de nouvelles solutions pour la gestion et le traitement des déchets.

Cette vision repose sur quatre grands principes :

1. **Le tri à la source** qui permet de diminuer de manière significative la production de déchets des particuliers et des professionnels
2. **L'accompagnement des collectivités et professionnels** pour améliorer le tri à la source et mettre en place le système de redevance incitative
3. **La mise en place de solutions sur mesure et innovantes** (digital, bacs bi-flux, biodéchets...) qui répondent aux enjeux de l'économie circulaire et offrent des taux de valorisation performants (75,8 %)
4. **La logique de proximité** qui permet de valoriser les déchets près de leur lieu de production

Contexte : des objectifs nationaux de réduction des déchets ambitieux

La loi de Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) adoptée en 2015, entend « lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire ». Elle propose des objectifs ambitieux en matière de gestion des déchets :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers d'ici à 2020
- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique en 2025 avec la mise en place d'une solution pratique de tri à la source des biodéchets des particuliers avant 2025
- Recycler 70 % des déchets de construction d'ici à 2020
- Réduire de 50 % les déchets non dangereux non inertes envoyés en centres de stockage d'ici à 2025

La LTECV demande également l'extension progressive des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques ménagers sur l'ensemble du territoire avant 2022. Cette modification des qualités de flux collectés impliquera une modernisation des centres de tri.

1) Le tri à la source

Afin d'optimiser le taux de valorisation des déchets, le Groupe Brangeon préconise le tri à la source pour les particuliers et les professionnels. Sur le volume de déchets gérés par le Groupe Brangeon, ce taux est actuellement de 75,8 %, bien supérieur aux objectifs de la LTECV fixés à 65 % d'ici à 2025.

Le tri à la source des ménages

La collecte en porte-à-porte

Aujourd'hui, trois schémas de tri sélectif sont proposés par les collectivités françaises :

- Collecte multi-matériaux – 63 %
- Emballage/papiers graphiques (revues, journaux, magazines) – 21 %
- Fibreux/non-fibreux – 6 %

La part des déchets fermentescibles dans les ordures ménagères résiduelles est estimée à 31 %¹. Leur collecte séparée présente donc une vraie pertinence environnementale.

Une étude de l'ADEME publiée en janvier 2018² démontre que la collecte séparée des biodéchets inciterait les usagers à mieux trier les déchets recyclables secs et aurait un impact positif sur la baisse des tonnages d'OMR quelles que soient les consignes de tri. Cette collecte, expérimentée par une centaine de collectivités, a un effet d'entraînement sur les flux collectés séparément.

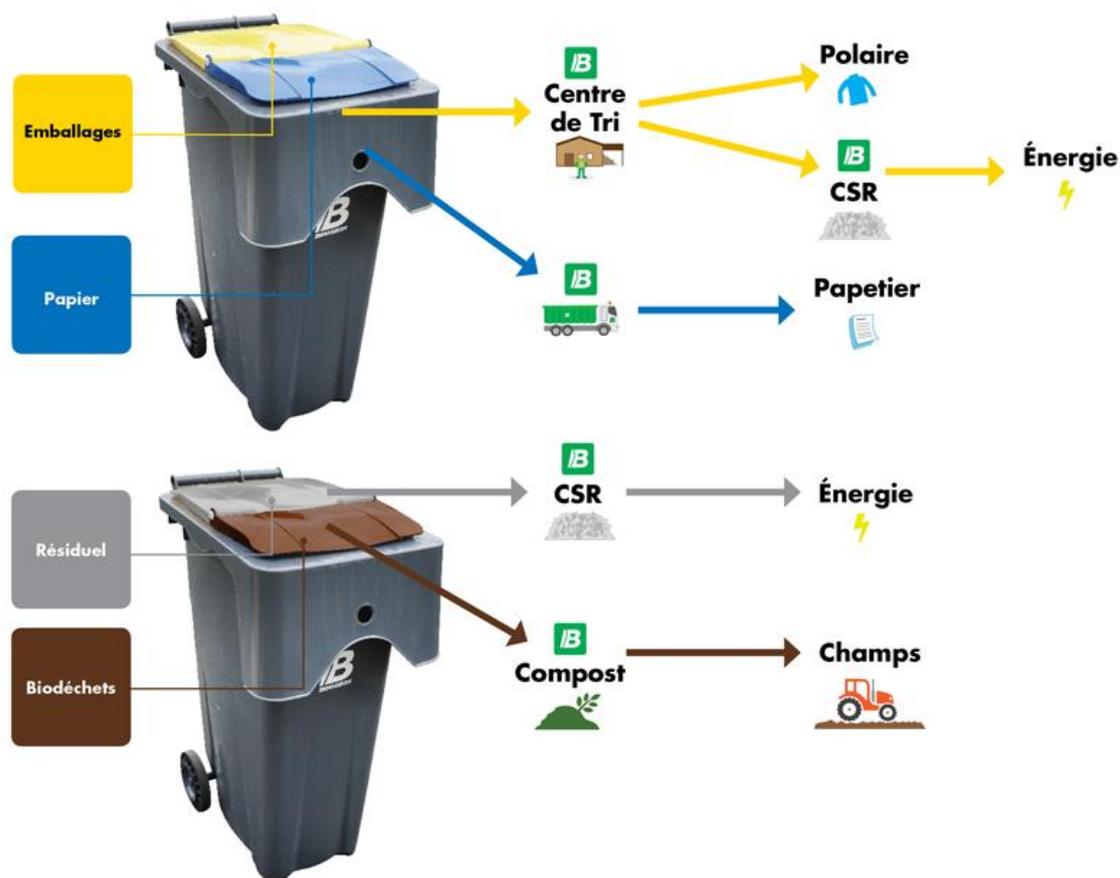
Les collectivités qui ont mis en place la collecte des biodéchets ont des taux de valorisation (organique et matière) plus élevés que la moyenne nationale (entre 48 et 50 % selon le type de collecte contre 33 % au niveau national).

Le Groupe Brangeon expérimente la collecte des biodéchets en bacs bi-flux. Cette expérimentation, unique en France, se fait en partenariat avec le syndicat mixte Cyclad en Charente-Maritime auprès de 200 foyers volontaires. Après la phase de test, la collecte devrait être généralisée et proposée à d'autres collectivités.

¹ Campagne nationale de caractérisation MODECOM, 2007

² ADEME, « Etude technico-économique de la collecte séparée des biodéchets », janvier 2018

Pour effectuer un tri optimal des déchets ménagers, le Groupe Brangeon recommande la séparation des quatre principaux flux incluant le schéma emballages/papiers graphiques :



Pour une meilleure performance, ces quatre flux doivent être collectés à l'aide de conteneurs compartimentés, vidés en un seul passage de collecte pour deux flux.

La collecte en déchèteries

Les déchèteries constituent également un maillon essentiel du tri à la source. Le Groupe Brangeon s'efforce de proposer de nouvelles filières de recyclage aux usagers et entraîne une baisse des coûts pour les collectivités. Aujourd'hui, le groupe s'engage à valoriser 80 % des déchets apportés en déchèteries.

Le tri à la source des professionnels

Le Groupe Brangeon réalise depuis de nombreuses années une collecte sélective auprès des professionnels en appliquant le décret cinq flux (papier/carton, métal, plastique, verre et bois). Les professionnels sont fortement incités à trier leurs déchets pour améliorer leur impact environnemental et éviter des surcoûts de mise en centre de stockage.

Le réseau de déchèteries professionnelles apporte également un service de proximité répondant aux problématiques de gestion des déchets pour les professionnels et entraîne des économies substantielles pour les collectivités.

Le tri à la source offre de nombreux avantages :

- **La mise en avant de comportements civiques** : sensibiliser les particuliers et les professionnels à l'importance de la qualité du tri des déchets est essentiel pour forger des comportements plus respectueux de l'environnement. Le tri est d'ailleurs l'un des premiers gestes écologiques enseignés à l'école
- **Un meilleur taux de valorisation** des matières collectées
- **Une réduction de la pollution inter-flux** : on estime qu'entre 10 et 15 % du flux de papiers ne peut être valorisé du fait de sa souillure par les liquides contenus dans les bouteilles plastiques ou les briques alimentaires. Le tri à la source évite ces refus de tri
- **Un faible coût de traitement** : le choix du schéma de tri emballages/papiers graphiques permet de diminuer sensiblement les coûts de collecte et de traitement : les flux de papier sont directement transportés chez les papeteries pour être valorisés sans passer par des centres de tri coûteux. Seuls les emballages transiteront vers un centre de tri dimensionné en conséquent

Le tri à la source constitue la condition nécessaire à la valorisation des flux. Pour limiter les coûts de tri et assurer la qualité du recyclage, le tri à la source doit être promu par tous les acteurs de la filière. Des économies substantielles seront réalisées pour trier et recycler ces déchets valorisables.

2) L'accompagnement des collectivités et des entreprises dans la gestion de leurs déchets

Le conseil auprès des collectivités

Le Groupe Brangeon, membre du réseau « Territoires Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », favorise la réduction de la production de déchets auprès des foyers par l'accompagnement des collectivités locales dans :

- **La mise en place de la redevance incitative** qui incite au tri et à la prévention de production de déchets. Elle permet une baisse significative des tonnages de déchets ménagers non triés (- 37 kg/habitant, soit 28 % en moins) et par une hausse des tonnages de déchets triés (+ 14 kg/habitant, soit 33 % en plus)³
- **L'optimisation de la fréquence de présentation des bacs** pour les ménages : toutes les deux semaines (C0,5) au lieu d'un enlèvement hebdomadaire (C1) permet de diminuer de 15 % la production de déchets⁴. On observe d'ailleurs qu'au moins 50 % des foyers choisissent la collecte mensuelle
- **La communication** auprès des usagers sur les gestes de tri, les éco-gestes, la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire

Le conseil auprès des entreprises

Afin d'optimiser les performances économiques et écologiques des entreprises, le Groupe Brangeon apporte son expertise en matière de conseil pour la collecte, le tri et la valorisation des déchets. La diversité des contenants proposés permet de s'adapter à toutes les configurations chez le client pour favoriser le tri à la source. En complément de la mise en place des contenants, la cellule de conseil et d'assistance environnementale met à disposition une signalétique ainsi que des guides de tri adaptés à tous les types de déchets.



Le conseil aux entreprises avec la mise à disposition de contenants adaptés

³ Commissariat général au développement durable, « La tarification incitative de la gestion des ordures ménagères. Quels impacts sur les quantités collectées ? », mars 2016

⁴ Moyenne de l'ensemble des collectivités collectées par Brangeon Environnement (500 000 habitants)

3) Une offre sur mesure et innovante

Le Groupe Brangeon s'efforce de toujours mieux valoriser les déchets collectés par la mise en place d'outils innovants visant à une réduction drastique de production des déchets :

La Smart Collecte®

Smartcollecte®
BRANGEON

Au plus proche du terrain, le Groupe Brangeon développe des solutions sur mesure pour une collecte des déchets ménagers intelligente et performante, notamment grâce à :

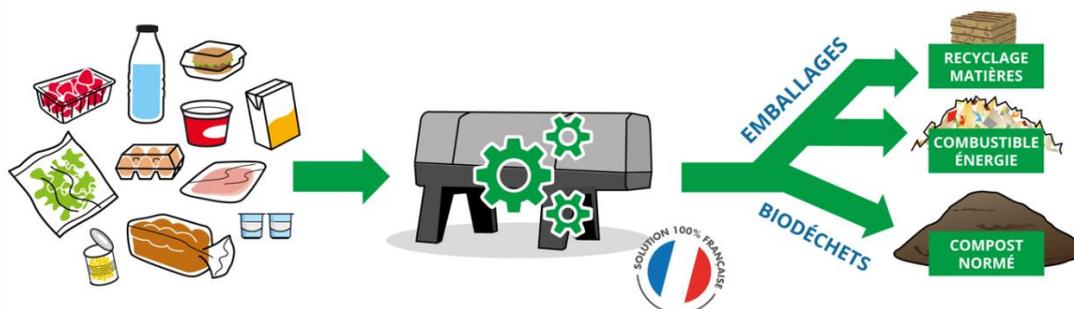
- **La benne connectée à préhension latérale** : le véhicule connecté permet de transmettre les données de collecte en temps réel (géolocalisation, nombre de bacs collectés...)
- **Le bac 2.2 Diamant®** : grâce à son ouverture par contrôle d'accès, il permet un apport volontaire facile et sécurisé
- **Le bac Bi-flux** : cloisonné pour collecter 2 flux simultanément en porte-à-porte, il favorise le tri à la source. Le bac pucé permet de comptabiliser le nombre de présentations
- **La plate-forme connectée Monespacebrangeon.fr** : une interface sécurisée pour réaliser, suivre et analyser toutes les prestations et les données de collecte en temps réel



Des process innovants pour trouver de nouveaux débouchés

La vision Zéro Déchet passe également par la nécessité de recycler le plus grand nombre de matières en proposant des solutions de valorisation innovantes au service de l'économie circulaire.

Le Groupe Brangeon a récemment investi dans un outil industriel 100 % français pour recycler les profilés aluminiums utilisés dans la conception de portes et fenêtres. Un déconditionneur de déchets alimentaires emballés a également été mis en place pour séparer les déchets alimentaires et de leurs emballages.



Des performances à un moindre coût

Tous les outils mis en place permettent de réduire de manière drastique la production de déchets : 105 kg d'ordures ménagères collectés par an et par habitant⁵ alors que la moyenne en France est de 270 kg⁶.

Les innovations permettent également de réaliser une économie d'environ 30 % sur le coût global de la prestation de collecte pour les collectivités. Le gain financier repose sur trois leviers :

- **La collecte à préhension latérale** offre de réelles performances en toute sécurité et à un moindre coût
- **La mise en place de bacs bi-flux** permet d'optimiser les passages et de réduire les temps de collecte
- **La collecte tous les 15 jours (C0,5)** permet de réduire la fréquence d'enlèvement des bacs

⁵ Moyenne sur l'ensemble collectivités collectées par le Groupe Brangeon

⁶ ADEME, « Déchets, Chiffres clés 2017 », décembre 2017

4) La logique de proximité

L'importance du transport et de la logistique

Bénéficiant d'une expertise acquise depuis un siècle, le Groupe Brangeon met à profit son expérience pour optimiser les rotations et le chargement des camions transportant les déchets.

Le Groupe Brangeon étudie également la possibilité de faire fonctionner ses véhicules avec du bio-gaz naturel produit à partir de la fermentation des déchets.

Du fait de leur nature, les déchets ne peuvent être transportés sur de longues distances. La logique de proximité doit donc prévaloir pour assurer leur collecte et leur traitement.

Des centres de tri de proximité

Le Groupe Brangeon exploite deux centres de tri dans le Maine-et-Loire (49). Ces centres de tri ont pour but de favoriser le recyclage des déchets, ainsi, sur 1 tonne de déchets entrante, entre 85 % et 90 % sera valorisée.

La mise en place de centres de tri de proximité contraste avec la logique actuelle de construction de grands centres de tri coûteux pour la collectivité. Ces grandes unités devront être alimentées par des déchets collectés parfois à plusieurs centaines de kilomètres. Or, le transport d'emballages légers sur de longues distances augmente l'empreinte carbone.

Le Groupe Brangeon s'inscrit dans une démarche sociétale bien différente en privilégiant un maillage plus dense du territoire qui diminuera les distances de transport et favorisera l'emploi local, notamment en milieu rural. Le Groupe emploie plus de 40 salariés issus d'entreprises d'insertion dans ses centres de tri.

Le Groupe Brangeon, un partenaire d'avenir

Le **Groupe Brangeon** est une entreprise familiale et indépendante spécialisée dans deux domaines : le transport et la logistique, ainsi que la gestion globale des déchets pour les collectivités et les professionnels.



Dans le cadre de sa démarche d'entreprise responsable, le Groupe Brangeon est labellisé Lucie® depuis février 2018. Ce label indépendant est aligné sur la norme ISO 26000 et attribué par un comité d'experts bénévoles aux entreprises qui démontrent une politique responsable. Avec cette labellisation, le Groupe Brangeon voit sa démarche d'engagement durable reconnue et encouragée.

Contact : Victor Brangeon, Responsable relations publiques, 02 41 72 11 55, victor.brangeon@brangeon.fr